13 K 89

VILLE DE SENS.

PHILIPPE SALMON

BUREAU DE BIENFAISANCE,

CRÉÉ PAR LA COMMUNE.

Cm
Bla
Pc
10267
no. 4

PROCÈS-VERBAL

De la Séance tenue le Mardi 13 Octobre 1789, cinq heures du soir.

La Séance ouverte à l'heure indiquée, Mgr. le Coadjuteur de l'Archevêché de Sens, a dit:

MESSIEURS,

Quand vous me fîtes l'honneur, il y a quelques jours, de m'appeler à vos Séances, l'expreſſion de ma reconnoiſſance fut un premier hommage que je crus devoir vous

offrir. Il en eſt un autre dont je viens m'acquitter aujourd'hui ; il eſt dû aux eſpérances de conſolation & de bonheur que vos projets font renaître parmi nous, & qui vont accompagner tous vos travaux.

Au milieu de la miſere la plus grande, de l'ébranlement de nos fortunes communes, de l'incertitude plus cruelle encore des événemens à venir, vous vous oubliez vous-mêmes pour venir aux ſecours de nos freres malheureux, & c'eſt dans le moment où l'égoïſme ſembleroit preſque excuſable, que vous préparez vos plus grands ſacrifices.

Aux yeux de qui, Meſſieurs, ces ſacrifices ſeront-ils chers & précieux, ſi ce n'eſt aux nôtres ? Faits par devoir pour porter ſeuls le poids du jour, nous trouvons en commençant notre carriere, dans votre généroſité, de quoi ſuppléer à nos moyens, & dans votre active ſurveillance, de quoi nous raſſurer pleinement ſur leur emploi.

Beaucoup plus inſtruits que je ne puis l'être encore, des détails de bienfaiſance que la miſere & la ſaiſon vont multiplier à l'infini ; aidés dans vos Séances, par les lumieres d'un Préſident reſpectable, pour qui l'exercice du bien eſt devenu une premiere habitude, & à qui, par mes relations particulieres, je puis plus que perſonne rendre une juſtice éclatante ; vous avez appelé dernièrement encore au milieu de vous, celui qui, dans les preſſans beſoins de la Ville, eſt devenu le conſeil & la reſſource commune ; qui choiſi par vous pour vous commander n'a paru deſirer que de vous obéir, & qui chaque jour aime mieux ſe faire reſpecter par les bienfaits qu'il répand, que par les ordres qu'il donne.

A quelles mains pourrai-je donc, Meſſieurs, remettre avec plus de confiance les ſecours dont j'ai l'avantage de

diſpoſer ? Ces ſecours, Meſſieurs, n'auront d'autre meſure que celle que vous croirez devoir y mettre vous-mêmes.

Dites à nos concitoyens que ce n'eſt même qu'à cette condition que je remplirai dignement la miſſion de celui qui m'a envoyé vers vous. *Économie de tout*, me répete-t-il dans ſes lettres, *économie de tout, excepté d'aumônes.* Puiſſent ces ſentimens lui aſſurer de votre part le juſte tribut de regrets que vos cœurs me ſemblent ſi diſpoſés à lui payer! En même tems, Meſſieurs, que je vous annonce avec plaiſir quelles ſont les reſſources que j'ai à vous préſenter, vous n'oublierez pas ſans doute qu'au milieu d'une ſaiſon cruelle, les beſoins & les malheurs vont faire les progrès les plus effrayans, dans cet immenſe Diocèſe; que je dois étendre au-delà de ces murs les ſoins dont vous me donnez l'exemple; que je dois être le refuge de l'infortuné dont je ne peux entendre les cris, comme de celui qui eſt à ma porte, & que placé au milieu de tous, je ne dois connoître de préférence que celle que donne l'indigence.

Ainſi, Meſſieurs, regardez dès-à-préſent les fonds qui ſont entre mes mains, comme le patrimoine de tous. Après avoir prélevé les dépenſes indiſpenſables d'une maiſon que les égards que je dois à la Ville m'ont fait une loi de tenir, je conſacrerai tout le reſte aux beſoins communs de nos pauvres. Ce que vous épargnerez dans vos dépenſes de charité, ce ne ſera pas à moi que vous le laiſſerez, ce ſera à nos freres ſouffrans dans l'étendue du Diocèſe. Ainſi, par un heureux accord, dont les actes de bienfaiſance offrent ſouvent l'exemple, la ſage économie qui préſidera aux ſecours que vous diſtribuerez dans la Ville, aſſurera ceux que je pourrai verſer dans les campagnes, & vous ferez

doublement le bien, soit par ce que vous donnerez vous-mêmes, soit par ce que vous me laisserez donner ailleurs.

M. le Marquis de Chambonas, Commandant pour le Roi, a fait ensuite lecture du Discours suivant.

MONSEIGNEUR,

MESSIEURS,

TOUJOURS habitué à recevoir de nouveaux bienfaits dans cette Ville, pouviez-vous m'en offrir un plus sensible pour mon cœur, que la place à laquelle vous venez de me faire l'honneur de m'admettre? La satisfaction que j'éprouve déjà en me trouvant réuni avec vous pour opérer le bien, vous est un sûr garant de ma reconnoissance, de mes sentimens respectueux, & du zele ardent que j'apporterai à la suite des travaux que vous vous êtes si généreusement imposés.

Depuis le peu de tems que cette Ville a le bonheur de posséder Messieurs de Loménie pour ses Archevêques, le bien qu'ils ont déjà fait, des largesses & des charités immenses répandues avec cette effusion de cœur qui les caractérise, doivent vous faire entrevoir avec moins d'inquiétude le terrible fardeau que vous allez avoir à supporter; & je serai trop heureux, si mes foibles mains soulevent un coin de ce poids menaçant, mais que vos soins & votre vigilance sauront alléger.

Déjà réunis depuis plusieurs mois d'après le vœu de la

Commune, vous avez répondu, Meſſieurs, à l'attente générale ; vous avez fait le bien, parce qu'il étoit dans vos cœurs de le faire ; les difficultés, les événemens qui ſe ſont ſuccédés, les criſes inquiétantes où vous vous êtes trouvés, rien n'a rallenti votre courage, ni votre zele ; vous étiez forts par vous-mêmes, vous l'étiez par les ſecours de bienfaiſance que vous étiez sûrs de trouver parmi vos généreux citoyens, qui ne ſont jamais auſſi riches que lorſqu'il s'agit de faire le bien, de venir à l'aide des malheureux, & qui, pleins de confiance dans les membres qui compoſent ce reſpectable Bureau, ont remis à leurs ſoins charitables les intérêts des pauvres.

Vous aviez choiſi pour préſider ce Bureau, Meſſieurs, un Eccléſiaſtique auſſi reſpectable par ſes mœurs & ſa conduite, que par ſes vertus ; c'eſt le pere des pauvres que vous aviez mis à la tête du Bureau de charité, & ce choix faiſoit autant d'honneur à vous qu'à lui-même. Je me ferai donc un devoir de le conſulter, de ſuivre le plan de ſageſſe & de bienfaiſance qu'il avoit tracé, & enfin c'eſt avec vous tous, Meſſieurs, qui avez fait vos preuves d'une maniere ſi conſolante pour les habitans malheureux de cette Ville, que je travaillerai de toutes mes forces à aſſurer leur ſubſiſtance. L'attachement reſpectueux que j'ai voué aux Sénonois, l'élan de mon cœur qui ſe porte toujours vers eux pour deviner le moyen de les ſervir, la douce récompenſe que j'en reçois par les ſentimens que vous voulez bien m'accorder, le bonheur enfin de contribuer au bien général, me feront faire des efforts que je trouverai dans mon ame, & qui s'accroîtront en s'étayant des exemples que je recevrai de vous.

La ſaiſon dans laquelle vous allez entrer, la cherté des

denrées de néceſſité première, la difficulté de s'en procurer, l'efferveſcence générale qui regne, tout vous préſente une carriere difficile à parcourir cet hyver ; mais votre courage & l'amour patriotique vous feront franchir tous les obſtacles. Il s'agit de voir avec ſang froid le mal & les moyens d'y remédier, & je vous prie de vouloir bien m'aider de vos réflexions & de vos conſeils, ſur ceux que je vais avoir l'honneur de vous propoſer.

La mendicité eſt la ſource de tous les malheurs publics, & il eſt de votre ſageſſe de l'empêcher dans vos murs, parce que la pareſſe qui l'accompagne fait naître les murmures, les menaces & les propos ſéditieux ; les eſprits fermentent, s'excitent, & il faut enſuite les contenir par la force & par les exemples de punition qui font frémir toute ame honnête & ſenſible. Il faut donc faire travailler le pauvre valide, lui ouvrir des atteliers où il ſoit aſſuré de trouver une reſſource contre le déſeſpoir & contre les beſoins de la vie, & où une humanité douce & ſurveillante lui prépare les moyens de faire ſubſiſter ſa famille, en employant ſes momens à des travaux publics dont le bien tourne à ſon profit & à l'avantage des citoyens qui aſſurent ſon exiſtence.

Mais en exigeant des pauvres un travail ſuivi, ſans être forcé, il ne faut pas perdre de vue cette claſſe de journaliers que les rigueurs de l'hiver, la cherté du grain & le défaut de récolte de vins, mettent par malheur au nombre des pauvres, & à la ſubſiſtance deſquels vous aurez auſſi à pourvoir ; ceux-ci habitués à un travail continuel ſe préteront plus aiſément à celui que vous leur aſſignererez, & leur exemple ſervira peutêtre d'encouragement à ce nombre de pauvres qui n'ont que l'habitude de mendier, & qui ſe plieront difficilement à mériter leur ſalaire, en rempliſſant la tâche que vous leur impoſerez.

Mais ces projets d'occuper les indigens, ne peuvent réuſſir que vis-à-vis de ceux qui ne ſeront point arrêtés ni par l'âge, ni par les infirmités, ni par les maladies. Il faut donc que vos ſoins charitables s'étendent à tout & que vous pourvoyez aux moyens de ſoulager l'humanité ſouffrante.

Il faudroit donc établir des diviſions & des partages de ſoins, & appeller à notre ſecours toutes les ames honnêtes & ſenſibles, qui ſe feront un honneur & un devoir de contribuer au bien & au ſoulagement des malheureux, & qui ſuivront les détails d'inſpection qui ſeuls peuvent porter la conſolation dans l'intérieur des familles. Je penſe donc qu'il ſeroit utile & même indiſpenſable de former différens Départemens qui ſeroient compoſés des Membres du Bureau général, & auxquels on appelleroit encore MM. les Curés de la Ville & Fauxbourgs, qui rempliſſent leurs fonctions d'une maniere ſi reſpectable, & qui ſe feront un plaiſir d'être les coopérateurs d'auſſi bonnes œuvres, quelques-uns de Meſſieurs les Eccléſiaſtiques du Chapitre & de différens corps Religieux, des honnêtes Citoyens de cette Ville; & enfin on prieroit ce Sexe ſenſible & compatiſſant, de venir aider de ſes lumieres & de ſa ſurveillance ces établiſſemens, qui s'honoreroient de la préſence & des conſeils de pluſieurs Dames, déja habituées à donner des conſolations aux malheureux.

Tous les ordres émaneroient du grand Bureau, & les détails appartiendroient aux différens Départemens, ſuivant la diviſion des ſoins qu'on leur aſſigneroit.

Il y en auroit un deſtiné à ſuivre les atteliers publics.

Un ſecond, pour ſurveiller les infirmes & les vieillards.

Un troiſieme, pour porter des ſecours aux malades.

Et un quatrieme, formé pour donner des ſoins aux malheureuſes femmes en couches.

Il eſt facile de diviſer dans chacun de ces Départemens, les perſonnes des deux Sexes qui peuvent être propres aux détails qui leur ſeront confiés : d'ailleurs la charité & la bienfaiſance ne connoiſſent rien d'impoſſible, & tout homme ſera adminiſtrateur, toutes les Dames ſeront ſœurs de charité, quand il s'agira d'être utiles à l'humanité.

Tous les fonds que l'on pourra réunir ſeroient verſés dans la caiſſe générale, & chacun y porteroit l'objet de ſa bienfaiſance ; il ſeroit même à deſirer que le montant des quêtes faites dans les paroiſſes pût y entrer, afin que l'on connût la maſſe des ſecours ſur leſquels on pourroit compter.

Pour lors on aſſigneroit à chacun de ces Départemens la ſomme qu'il auroit à employer pour ſon objet juſqu'au renouvellement de la belle ſaiſon, & juſqu'à ce que les travaux ordinaires de la campagne repriſſent leurs cours, & pour lors l'économie & l'ordre calculeroient & le montant de la dépenſe, & le réſultat des reſſources.

Chacun de ces Départemens auroit un Tréſorier particulier qui recevroit ſes aſſignations du Tréſorier général, & il tiendroit un compte de ſa dépenſe, dont il feroit état en rapportant les mandats particuliers que l'on auroit tirés ſur lui.

Ces Tréſoriers rendroient enſuite leurs comptes devant des Commiſſaires du grand Bureau & le Tréſorier général ; & le Compte général ſe rendroit devant le Bureau aſſemblé. Le bien des pauvres eſt reſpectable ; on doit donner la plus grande authenticité à ce qui doit éclairer leurs intérêts.

On n'a pas beſoin dans cette Ville d'éveiller la charité, elle eſt dans l'ame des Citoyens, & votre Bureau, Meſſieurs, a déjà éprouvé que l'on conſulte ici plus volontiers dans

ſes

ſes dons, ſon cœur que ſa fortune; cependant, ce qui m'engageroit à vous propoſer d'admettre beaucoup de perſonnes dans ces quatre Départemens, c'eſt que ces mêmes perſonnes honorées de ce choix, & étant à portée de connoître les détails du malheur, ſeroient auſſi plus encouragées à faire des efforts pour augmenter vos moyens de ſecours.

N'étant Citoyen de cette Ville que graces à vos bontés, mais ayant devancé la faveur que vous m'avez faite, par le vœu de mon cœur, & par les ſentimens que j'ai voués à chacun de vous, Meſſieurs, & à chaque Citoyen en particulier; je ne connois cependant pas aſſez les fortunes des habitans, pour pouvoir établir la maſſe de ſecours ſur laquelle nous pouvons compter. C'eſt à vous, Meſſieurs, à calculer vos eſpérances, & il me ſemble entendre un cri général qui dit: « Nous ferons l'impoſſible pour ſoulager nos ſem» blables, pour ſecourir les malheureux ». Livrez-vous donc, Meſſieurs, à l'idée flatteuſe de voir vos moyens s'accorder avec vos projets, & travaillons ſans défiance au bien, & à la tranquilité générale.

L'attelier public doit avoir pour objet une utilité publique outre l'avantage de procurer du travail au pauvre valide, & au journalier inoccupé: vous aſſignerez un prix raiſonnable à chaque ouvrier, qui ſera sûr de trouver de l'emploi, lorſqu'il n'en aura pas de plus lucratif, & pour lors ſon eſprit tranquille ne s'occupera que de ſon travail. Depuis longtems on déſire de voir établir un Port qui joigne à la sûreté du commerce & de la navigation la ſalubrité, & la propreté des environs de cette ville: en prenant des niveaux, pour baiſſer la levée des bords de votre rivière, on enléveroit beaucoup de terres, qui ſerviroient à combler le foſſé qui eſt entre les portes d'Yonne, & Saint Didier; & cet en-

droit ne ſeroit plus un marais fangeux d'où émanent des vapeurs peſtilentielles. Ce projet vous ſera ſoumis par M. de Montfeu, dont les vues & les actions bienfaiſantes vous ſont connues, & qui ſe fera un honneur de diriger ces travaux.

Vous avez encore une réparation bien eſſentielle & bien urgente à faire aux chemins qui entourent immédiatement votre ville ; depuis la porte Notre-Dame juſqu'à celle d'Yonne, le pourtour de vos foſſés eſt impraticable, & il méritera votre attention. Il faut voir les objets du bien public en grand ; ce qui ne s'opère pas dans une année s'effectue dans une autre, quand les moyens ſe ſuccedent; & au moins l'on a réuni dans un même point de vue tous les moyens d'être utiles à ſa Patrie.

Outre ces ſecours publics, je ſais qu'il en eſt de particuliers que l'on ne doit pas négliger, & que le ſecret le plus inviolable doit accompagner ; MM. les Curés ſeront priés de faire des états des pauvres de leurs paroiſſes, & des journaliers qui auront beſoin d'être aidés, & ils demanderont en outre avec diſcrétion les moyens de venir au ſecours des indigens cachés, que leur ſageſſe & leur charité habituelle ſurveillent ſans ceſſe.

Si je ne parlois pas pour le pauvre, ſi je ne connoiſſois pas votre humanité & votre ſollicitude pour venir à ſon ſecours, j'aurois craint d'abuſer de vos momens & d'être entré dans des détails ſur leſquels votre charité eſt déjà éveillée; c'eſt un ſimple canevas de bienfaiſance que j'ai l'honneur de vous propoſer, & vous allez le broder avec les nuances de l'intelligence & de la ſenſibilité.

Tous les Membres du Bureau, pénétrés d'une juſte reconnoiſſance pour les ſecours multipliés que Mgr. le Coadjuteur & M. le Commandant n'ont ceſſé de verſer dans le ſein des pauvres, depuis que la Ville de Sens a le bonheur de les poſſéder, ſe ſont empreſſés d'applaudir à l'eſprit de bienfaiſance qui reſpire dans leurs diſcours & dans leurs diſpoſitions, & les ont priés de vouloir bien agréer l'hommage de leur reſpect & de leur ſenſibilité.

Le Plan d'organiſation propoſé par M. le Marquis de Chambonas, a été ſoumis à la diſcuſſion; après en avoir adopté l'enſemble, le Bureau a décidé que pour mettre tous les Citoyens à portée d'apprécier la juſteſſe des vues qu'il renferme, & leur inſpirer le deſir d'y concourir efficacement, ce Plan, ainſi que le Procès-verbal de la préſente Séance, ſeroient rendus publics par la voie de l'impreſſion.

Délibérant enſuite ſur les moyens de mettre ce Plan à exécution, le Bureau a reconnu que l'étendue & la variété des fonctions confiées à ſa bienfaiſance, ne lui permettroient de les remplir avec quelque ſuccès, qu'en les ſubdiviſant en pluſieurs claſſes, dont chacune deviendroit l'objet d'une Commiſſion particuliere, & en aſſociant à ſes travaux toutes les perſonnes auxquelles un généreux dévouement feroit naître le deſir de les partager.

En conſéquence il a été arrêté:

1°. Que les Membres du Bureau ſe diviſeront en quatre Départemens, dont le premier ſera chargé de l'établiſſement & inſpection des *Atteliers de Charité*, le ſecond de pourvoir à la ſubſiſtance des pauvres *Vieillards & Infirmes*,

le troiſieme, de procurer aux pauvres *Malades* les ſecours & médicamens néceſſaires ; le quatrieme, de ſubvenir aux beſoins des *Femmes en couche.*

2°. Que chacun de ces Départemens s'adjoindra un certain nombre de Citoyens & de Dames, pour coopérer aux fonctions qui lui ſeront confiées.

3°. Que MM. les Préſidens & Vice-Préſident ſeront de tous les Départemens.

4°. Que ces quatre Départemens correſpondront au Bureau général, auquel ils rendront compte de leurs délibérations & des fonds qu'ils auront employés.

5°. Que le Bureau général s'aſſemblera le Mardi de chaque ſemaine, à cinq heures du ſoir, au lieu ordinaire de ſes Séances.

9°. Que les Départemens tiendront leurs Séances chaque ſemaine, en l'Hôtel de M. le Marquis de Chambonas, à cinq heures du ſoir, & les jours qui ſuivent, ſavoir :

Le Département des Atteliers publics, *le Lundi.*

Celui des Infirmes & Vieillards, *le Mercredi.*

Celui des Malades, *le Jeudi.*

Celui des Femmes en couche, *le Vendredi.*

7°. Que MM. les Curés ſeront priés de remettre inceſſamment au Bureau, des notes & obſervations ſur les pauvres de leurs paroiſſes, pour faciliter le dénombrement général des pauvres de la Ville & des Faubourgs, & mettre les différens Départemens à portée de remplir leurs fonctions reſpectives & de prévenir les abus de la mendicité.

Et de ſuite, il a été procédé à la premiere formation des quatre Départemens, qui ont été compoſés ainſi qu'il ſuit.

PRÉSIDENS.

S. E. Mgr. le Cardinal de Loménie.
Mgr. le Coadjuteur.
M. le Marquis de Chambonas.

VICE-PRÉSIDENT.

M. l'Abbé de Chambertrand.

Ier. DÉPARTEMENT, *Atteliers publics.*

COMMISSAIRES.

MM. Sallot, Meneſtrier, de Biencour, Dufour, de Lavernade, Blanchet.

IIe. DÉPARTEMENT, *Infirmes & Vieillards.*

COMMISSAIRES.

MM. le Curé de Saint Pierre, de Roſſel de Cercy, Maſſé fils, Héaulme, Joſſey, Tarbé.

IIIe. DÉPARTEMENT, *Malades.*

COMMISSAIRES.

MM. le Curé de Saint Hilaire, Sandrier, Layné, Drege, Hédiard, Campenon.

IVe. Département, *Femmes en couche.*

Commissaires.

MM. Billebault, Malherbe, Bouvyer, Dupuis, Germain, Foacier.

La Séance a été levée, & indiquée au mardi 20 de ce mois, cinq heures de relevée.

Signé : † Le Coadjuteur de Sens, Le Marquis de Chambonas, *Présidens* ; L'Abbé de Chambertrand, *Vice-Président* ; Lalourcey, *Secrétaire.*

A SENS, Veuve Tarbé & Fils, Imprimeurs du Roi, 1789.

M Saudrieu

422